

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En date du 17 Janvier 2007

L'an deux mille sept, le dix-sept janvier à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Toutes les Collectivités étaient représentées à l'exception des communes de Cars, Chenaud, La Roche Chalais, St Cibard, Saint Martin Lacaussade.

Etaient excusés :

Madame La Sous-Préfète de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur MADRELLE, Député de la Gironde, Maire de Blaye
Monsieur GARRAUD, Député de la Gironde
Monsieur MAZOUAUD, Député de la Dordogne
Monsieur MITTERRAND, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Libourne)
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)
Monsieur PLISSON, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de St Ciers sur Gironde)
Monsieur BARRAU, Conseiller Général de la Gironde (canton de Coutras)
Monsieur GENDREAU, Conseiller Général de la Dordogne (canton de St Aulaye) et Maire de Parcoul
Monsieur YERLES, Conseiller Général de la Gironde (canton de Lussac)
Monsieur BOIDÉ, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche)
Monsieur MAUGEIN, Conseiller Général de la Gironde (canton de St André de Cubzac)
Monsieur JEAN-JEAN, Conseiller Général de la Gironde (canton de Bourg)
Monsieur LIMINIANA, Conseiller Général de la Gironde (canton de Blaye)
Monsieur BOULADOU, Délégué de la Communauté de Communes de la Juridiction de St Emilion
Monsieur MONGUILLON, Vice-Président du SMICVAL
Monsieur CALLEGARIN, Délégué de la Communauté de Communes du Libournais
Monsieur LUTARD, Vice-Président du SMICVAL
Monsieur BEAUFILS, Délégué de la Communauté de Communes du Libournais
Mademoiselle HARDY, Vice-Présidente du SMICVAL
Monsieur ROUSSET, Délégué de la Communauté de Communes du Libournais
Monsieur BRISSEAU, Délégué de la Communauté de Communes du Sud Libournais
Madame LAURENT, Déléguée de la Communauté de Communes du Cubzaguais
Monsieur BODET, Délégué de la Communauté de Communes du Canton de St Savin
Monsieur SILVESTRINI, Délégué de la Communauté de Communes du Lussacais
Monsieur ROUSSILLE, Délégué de la Commune de St Cibard
Monsieur LAVILLE, Délégué de la Commune de La Roche Chalais
Monsieur BOSCO, Vice-Président du SMICVAL
Monsieur LAFON, Délégué de la Communauté de Communes du Sud Libournais
Monsieur MAZELET, Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Coutras
Monsieur PERRIER, Délégué de la Communauté de Communes du Cubzaguais
Monsieur LACHAIZE, Délégué de la Communauté de Communes de la Basse Vallée de L'Isle
Madame GAILLARD, Déléguée de la Communauté de Communes de la Basse Vallée de L'Isle
Monsieur HAPPERT Délégué de la Communauté de Communes du Canton de Saint Savin
Monsieur RIMBAUD Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Coutras
Monsieur BONNEFON Délégué de la Communauté de Communes de la Juridiction de Saint Emilion

Invité présent :

Monsieur RIMBAULT, Receveur du SMICVAL

Sur les 100 Délégués qui composent le Comité du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 17 janvier 2007, 55. d'entre eux étaient présents ou représentés par leur suppléant.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président transmet les excuses des autorités et délégués qui n'ont pu assister à cette Assemblée Générale et ouvre la séance.

Monsieur GANDRÉ, Vice-Président du SMICVAL, prend la parole pour la présentation du compte rendu de l'Assemblée du 13 décembre 2006, lequel est adopté à l'unanimité des Membres présents.

Avant d'aborder le point relatif à la décision modificative n°5 de budget pour l'exercice 2006, Monsieur MAROIS souhaite faire une intervention afin d'expliquer en détail la situation du SMICVAL à ce jour :

« Madame, Monsieur,

Je vous présente tout d'abord mes vœux personnels pour l'année 2007.

J'aurai l'occasion de vous présenter les vœux du SMICVAL, samedi 20 janvier 2007, en présence de notre personnel. Cette cérémonie est une des rares occasions de rencontre entre élus et personnel. C'est aussi le jour où sont remis les médailles d'honneur régionale, départementale et communale.

Après une année difficile, il ne sera pas facile de tourner la page 2006. La crise que nous vivons ébranle notre collectivité et a pour premier effet de saper la confiance en l'avenir du SMICVAL du Libournais Haute Gironde. Notre personnel tout comme les élus, a besoin de repères stables et de raisons de croire au projet que nous portons. Nous avons donc jugé nécessaire de maintenir la cérémonie de vœux 2007.

Pourquoi sommes-nous réunis aujourd'hui ?

Parce qu'un manquement a mis à mal le travail de redressement et les efforts de plusieurs mois.

La quasi-totalité de nos engagements étaient cernés, lorsque je vous ai annoncé un décalage de 6,7 M €.

Pour rétablir la situation, Monsieur le Receveur a demandé la transmission de ces éléments et leur saisie comptable préalable. Lors de cette saisie ; 3 séries de factures préalablement identifiées, ont été omises par les services comptables du SMICVAL. Monsieur le Receveur n'a pas eu les bonnes données pour évaluer le besoin de financement.

Cette erreur, ce manquement a été mis en évidence le 27 décembre, après réalisation de l'emprunt de 6 M d'euros.

J'ai donc donné consigne d'inscrire les recettes rattachées à l'exercice, recettes que j'avais jugé nécessaires pour assurer la bonne marche du syndicat, dans l'attente du vote du budget et de l'actualisation de ses ressources. Le transfert de reliquat de chapitre à chapitre a été également décidé.

Les collectivités peuvent délibérer avant le 21 janvier au titre de l'exercice précédant. Il vous est proposé une décision modificative n°5.

Les agents concernés ont été entendus par une commission d'élus, qui ont noté le cloisonnement fort des attributions de chacun et des habitudes à redresser.

Une procédure administrative va suivre.

Avant de revenir sur ce sujet, faisons le point de notre situation et des réponses qu'elle appelle.

Madame, Monsieur, en ce début d'année, il serait illusoire et dangereux de vouloir tout simplement tourner la page 2006 :

- *Illusoire, car les conséquences budgétaires et fiscales des difficultés que nous vivons, se feront sentir pendant au moins 5 ans.*
- *Illusoire, car nos concitoyens n'ont pas été préparés, pas plus que nous élus, au niveau réel des coûts de collecte et de traitement des déchets, lorsque le service est effectué dans le respect des règles environnementales et des objectifs assignés par la loi.*
- *Illusoire, car la situation du syndicat est maintenant dans le débat public, débat vif, virulent en Haute Gironde autour de la fiscalité. Ce débat va être relancé par les votes des taux en 2007.*

- Dangereux, car la situation que nous vivons n'est pas un simple accident comptable. Elle appelle des réformes de structures qui ne peuvent être évacuées.

Comment aborder l'année 2007 ?

En faisant un effort important de lisibilité de transparence, de management.

La lisibilité suppose que soit réaffirmé et porté l'objectif fondateur du SMICVAL : définition d'un niveau de service homogène et mutualisation des coûts. Conformément à nos statuts, cet objectif s'appuie sur la volonté de préservation de l'environnement et suppose le respect des règles applicables, la valorisation, la prévention.

Pour être lisible, il nous faut d'abord être transparent et clair sur la situation du SMICVAL.

Pour cela, il nous faut d'abord savoir où l'on en est : malgré la difficulté à résoudre qui nous réunit aujourd'hui, très peu de factures sont venues se rajouter depuis que je vous ai annoncé un décalage de 6,7 M€.

Il s'agit le plus souvent de petites sommes. En particulier, les séries chronologiques de facturation liées aux contrats de prestation ont été reconstituées et correspondent aux estimations. Les documents sont entre nos mains. Des précisions vous seront données.

Il nous faut également comprendre, les mécanismes qui ont abouti à ce décalage.

Plusieurs factures liées à la modification des structures syndicales, aux dépenses imprévisibles, à l'étalement de la charge fiscale pour la Haute Gironde, ont déjà été mises en évidence. En ce qui concerne la partie Libournaise, la mise en perspective de 2000 à 2004 et l'analyse des évolutions du chapitre 12 (personnel) et de la ligne 611 (prestation), permettra de mieux cerner la nature et l'importance des éventuels écarts entre les prévisions des analyses des coûts et les réalisations. Ce travail n'a pu être engagé jusque ici.

Il nous faut connaître et comprendre comment sont produits les coûts qui conditionnent notre budget et cerner les enjeux des décisions que nous prendrons. L'analyse des coûts réels 2005, est effectuée dans le cadre méthodologique, panel national de syndicats, contractuel avec l'ADEME et ECO-EMBALLAGE. Le travail effectué a fait l'objet d'un suivi et de correctifs par ces organismes. Il est considéré par eux comme valide et sera présenté au bureau le 22 janvier. Ainsi la préparation du budget 2007 pourra intégrer les enjeux principaux.

Nous ne pourrions nous contenter de ce travail interne. Nous devons donner quelques signaux forts envers les collectivités membres du SMICVAL et au delà envers nos concitoyens.

Tout d'abord, il est nécessaire de faire un point zéro et d'attester la réalité budgétaire du syndicat. Deux demandes d'audit ont été formulées par les Communautés de Communes de Blaye et de Saint André de Cubzac. La première portant sur la connaissance du budget réel 2006 à été rejetée par l'assemblée, après avoir entendu les éléments qui lui ont été soumis par moi-même au nom du Bureau, ainsi que par le receveur syndical. La deuxième demande une évaluation des politiques et des solutions techniques retenues.

Dans le climat qui se développe aujourd'hui, je suis persuadé qu'il faut un signe fort : aussi j'ai indiqué au Bureau une nouvelle fois ma volonté de ne rien laisser dans l'ombre. J'ai évoqué le recours à la Chambre Régionale des Comptes. J'ai pris conseil à ce sujet auprès du cabinet juridique choisi par le SMICVAL, ainsi qu'auprès de l'avocat, ancien doyen de la Chambre Régionale qui était intervenu à ma demande en juillet. J'ai bien compris que les Membres du Bureau ne souhaitent pas être dessaisis de leur capacité de décision, aussi une demande directe de mise sous protection de la Chambre Régionale est disproportionnée. D'autres solutions permettant d'aboutir à une validation des comptes du SMICVAL nécessitant une coopération entre le SMICVAL et les services préfectoraux. En accord avec Madame la Sous-Préfète une réunion pour faire le point est envisagée, cette hypothèse sera organisée.

Ensuite, il nous faut organiser le débat autour des orientations et des solutions retenues. La mise en place de la Commission Consultative des le mois de février doit être une étape importante. Nous devons également organiser le débat public ; les associations environnementales représentatives au niveau départemental sont prêtes à y participer. Ce débat doit s'ouvrir également sur la fiscalité. Un recours à expertise est nécessaire dans ce domaine. Il est pour moi impératif de mettre à plat ce dossier car depuis 2000 le cadre juridique et

l'activité du syndicat ont évolué. Cette étude est un préalable pour réfléchir aux évolutions possibles et répondre autrement que par des allégations à la demande montante d'une fiscalité incitatrice au tri. J'insisterai pour que sa prise en charge soit assurée dans le budget 2007 et ce malgré des difficultés.

Autre signes à donner : l'organisation

Je vous confirme le départ de Monsieur Jacques LEGRAND, Directeur Général des Services, qui prend actuellement ses congés légaux.

L'intérim de direction a été confiée à Monsieur Nicolas SENECHAU, Directeur Général des Services Techniques, qui occupe lui aussi un emploi fonctionnel. Le recrutement d'un agent de catégorie A, chargé de la direction financière et des affaires juridiques vous est proposé dès aujourd'hui en conformité avec l'organigramme voté lors de la précédente séance. La réorganisation interne liée à ce nouvel organigramme est en marche.

Enfin, il me semble que la réorganisation de l'exécutif s'impose. Au delà des problèmes de santé du titulaire de la délégation aux finances, la délégation de signature accordée à son suppléant, n'est pas suffisante pour assurer la conduite des finances du syndicat.

La Démission de la Vice-Présidente chargée de la communication, il y a près d'un an, du Vice-Président Chargé du contrôle de gestion induisant également une réorganisation. Si le bureau peut continuer à fonctionner sous cette forme, l'exécutif doit être adapté aux enjeux et se reconnaître dans les orientations qui seront choisies et avoir la confiance de l'assemblée. Je consulterai les Vice-Présidents pour une mise en place dans quelques semaines.

En ce qui me concerne, j'ai été très sensible à la manifestation spontanée de confiance que vous m'avez accordée. Je ne l'ai pas sollicité, car je sais que nos concitoyens pensent facilement que les élus sont prompts à s'exonérer de leur responsabilité. Je réaffirme donc ma totale détermination. Aujourd'hui je suis convaincu que rajouter une crise de l'exécutif à une crise financière et organisationnelle ne rendrait service à personne. Je suis donc librement et pleinement à la disposition du SMICVAL.

Comme annoncés au début de mon intervention, il a été constaté quelques contentieux qui sont les suivants :

- *Un contentieux avec la société INEO, concernant le Pôle environnemental,*
- *un contentieux avec la société SURCA, concernant les sites de Petit Palais et St Girons d'Aiguevives,*
- *un autre avec Monsieur COYCO, ancien agent de la société SURCA qui n'a pas été repris par le SMICVAL lors de la fusion des deux SMICTOM et qui a saisi le Conseil des Prud'Hommes à ce sujet,*
- *et ensuite avec quelques factures arrivées en janvier pour service fait en 2006.*

Il est nécessaire de préciser que certaines de ces dépenses permettront par la suite de récupérer des recettes.

De plus, une étude concernant les besoins réels en personnel est en cours et plus particulièrement concernant les contractuels. Pour ce faire, une proposition de leviers d'optimisation sera faite aux membres du Bureau le 22 janvier.

Dans les prochains jours, il est important de voter le budget 2007 dans un délai de deux mois après réception de la Sous-Préfecture de l'étalement des charges.

Pour ce faire un plan de travail vous a été distribué en complément de dossier. Il consiste notamment à prendre en compte l'outil analytique (une restitution de ce dossier sera présentée aux membres du bureau le 22 janvier), à affiner la préparation budgétaire et à enclencher les leviers d'optimisation qui en découlent. Il est également nécessaire de prévoir un plan des investissements sur 3 ou 4 ans pour programmer les besoins en financement et avoir une organisation de travail. De plus, il est primordial d'avoir un avis extérieur sur les comptes du SMICVAL afin de prendre suffisamment le recul nécessaire à la bonne compréhension des résultats. De même, une proposition d'élaboration de

budget doit être faite à la commission des finances et au bureau du SMICVAL dans les prochains jours pour validation de ces instances avant la mise au vote par l'Assemblée Délibérante.

Enfin, pour une bonne compréhension de la situation actuelle du SMICVAL, il vous a été donné un bilan au 31 décembre 2006 des marchés en cours avec les sociétés SURCA et VEOLIA, un bilan des factures payées à ces mêmes sociétés et en document préparatoire un rapport d'orientations budgétaires 2007. A ce sujet, l'option que je défendrais est celle de se situer en ordre de marche, avec un niveau de services homogène sur l'ensemble du SMICVAL, une mutualisation des coûts et une mise en place des services en Haute Gironde.

Je tiens également à préciser que tous les efforts seront faits pour sortir de la situation que connaît actuellement le SMICVAL.. »

Avant d'aborder le point qui concerne la décision modificative n° 5, Monsieur MAROIS laisse Monsieur RIMBAULT, Trésorier du syndicat faire état de la situation financière du SMICVAL aux délégués présents.

A la date du 11 janvier 2007, les comptes du SMICVAL arrêtés au 31 décembre 2006 font apparaître les résultats suivants ;

En investissement :

- le résultat comptable est de – 885 735,91 € et compte tenu des restes à réaliser en dépenses de + 575 269,00 € et en recettes de + 2 550 000,00 € le résultat de financement est de + 1 088 995,09 €

En fonctionnement :

- le résultat est de + 22 422,24 €

Après lecture des résultats la parole est laissée aux élus qui souhaitent intervenir sur ces explications.

Monsieur POINTET, Délégué de la Commune de La Roche Chalais, fait remarquer que le document préparatoire concernant le rapport d'orientations budgétaires 2007 distribué en dossier complémentaire, fait apparaître une augmentation en section de fonctionnement des dépenses de 24 % et de 33 % celles des recettes et demande par conséquent comment expliquer cela aux élus ?

Messieurs MAROIS, Président et RENARD, Vice-Président, lui explique que certaines dépenses sont incompressibles, nécessaires et obligatoires et qu'il est nécessaire de trouver un compromis entre les besoins réels et les prévisions pour pouvoir aboutir aux objectifs fixés. De plus, Monsieur MAROIS insiste sur le fait qu'il s'agit d'un document provisoire et qu'il convient de l'interpréter avec parcimonie. De même, il apparaît également une croissance des recettes supérieure à celles des dépenses qu'il ne s'agit pas d'interpréter seulement en terme de fiscalité mais aussi en tenant compte des produits de services dont la redevance spéciale.

Monsieur MONNET, Délégué de la Communauté de Communes du Canton de Bourg, rappelle que lors du bureau du 08 janvier, il avait été évoqué le fait de faire une pause sur la montée en puissance du SMICAL pour s'assurer de la bonne compréhension des éléments financiers et d'avoir un contrôle de gestion et hormis le fait que ce document préparatoire permette de se projeter sur ce que sera le budget 2007, un document faisant apparaître les deux simulations aurait peut-être été nécessaire.

Monsieur MAROIS explique que les services du SMICVAL ont fait cette simulation en prenant en compte les éléments de la position dominante des élus lors de ce bureau.

Madame LEYDET, Déléguée suppléante de la Communauté de Communes du Cubzaguais, précise qu'une délibération a été prise par la Communauté de Communes et transmise aux services du SMICVAL pour qu'un audit externe juridique, technique et financier soit effectué.

Monsieur MAROIS rappelle que les services du SMICVAL ont fait une évaluation sur la situation financières et que celle-ci doit être attestée par les services de l'Etat comme il l'a expliqué

précédemment, et qu'une évaluation technique est peut-être nécessaire mais que de son point de vue les capacités du syndicat ne sont pas en causes et que cette situation résulte davantage d'un problème de fonctionnement. Il est donc important de savoir si effectivement les objectifs futurs sont de faire une pause afin d'évaluer correctement la situation actuelle ou de savoir si le syndicat continue sa montée en puissance.

Monsieur SOU, Délégué de la Communauté de Communes du Canton de Bourg, reconnaît l'intérêt de ce document préparatoire des orientations budgétaires 2007 pour les élus de cette assemblée mais évoque la difficulté d'en faire comprendre tout le sens aux administrés. Il demande qu'il y ait le plus de transparence possible et par conséquent un audit externe serait peut-être la solution afin d'assumer le passé du syndicat. De plus, il souligne l'importance de la mise en place d'une comptabilité analytique qui permettra peut-être par la suite de bien cerner les dépenses obligatoires de celles pouvant être évitées et prend pour exemple la fermeture du site de St Girons d'Aiguevives pour travaux et par conséquent de la location des infrastructures à St Mariens. Car une fois ciblées les dépenses obligatoires il serait donc possible d'évaluer les ressources restantes pour savoir si effectivement des investissements peuvent être envisagés ou non. Eventuellement serait-il peut-être souhaitable de changer d'optique pour être compris par les administrés.

Monsieur LEWDEN, Délégué de la Communauté de Communes du Canton de Fronsac, pense qu'il faudrait revoir notre dossier « prestations » d'un peu plus près, et dans tous les cas avec beaucoup plus d'attention pour que celui-ci soit mieux suivi et ce, afin d'éviter les erreurs que l'on connaît actuellement.

Monsieur BLANC, Délégué de la Communauté de Communes du Canton de Bourg, remercie le Président de tous les éléments qu'il vient d'apporter à l'Assemblée (préambule et dossier supplémentaire), mais pour plus de clarté il serait souhaitable d'avoir à l'avenir un document qui retrace sur quatre colonnes : les sommes prévues au budget, réellement mandatées, restantes à mandater et les éventuelles décisions modificatives suivies d'une explication sur ces dites modifications à apporter au prévisionnel.

Monsieur MAROIS précise que Monsieur RIMBAULT, Trésorier du syndicat, a reconstitué toutes les factures de 2005 et 2006 mais que des écritures extra-comptables étaient difficiles à basculer en comptabilité et que c'est pour cela qu'il était important de prendre cette dernière décision modificative afin de pouvoir régler les dernières factures (ces factures correspondent à un marché et ont été engagées) et préparer le budget 2007.

Au final, après toutes ces interventions, Monsieur MAROIS, constate qu'un audit externe était peut-être une solution mais que l'assemblée s'y était opposée en fonction du coût que cela pouvait représenter.

De plus, il précise la fermeture du site de St Girons d'Aiguevives a été nécessaire pour une remise aux normes des infrastructures et pas uniquement pour y faire des travaux. L'exploitation de ce site tel qu'il était, était devenue dangereuse pénalement pour les élus et notamment pour le Président. Cette remise aux normes prend du temps et a un impact financier important certes, mais elle était absolument nécessaire si le syndicat voulait continuer à exploiter ce site.

De même, le Président souligne l'importance que représente la mise en place de la comptabilité analytique et regrette que Monsieur SOU n'ait pas pu trouver sa place dans cette commission. En effet, le monde des déchets n'a pas un seul mais plusieurs repères qu'il convient d'étudier et qu'il est très difficile d'en trouver un qui se rapproche du fonctionnement du SMICVAL. De même, il existe une réglementation qui impose obligatoirement des choix.

Monsieur VIDEAU tient à préciser qu'en matière d'investissements, il y a des dépenses qu'il faut absolument prévoir pour la bonne marche du SMICVAL et afin de poursuivre les orientations prises par les élus jusque là et être dans la continuité du service rendu, et que de ce fait les membres du bureau ont fait une étude au plus juste sur les investissements futurs.

Monsieur NOUHAUD, Délégué de la Communauté de Communes de St Savin, demande si un audit externe qui représente une dépense d'environ 50 000 € serait bien pertinent dans la mesure où il n'apporterait pas de solutions et engendrerait un coût supplémentaire vis-à-vis des administrés.

Monsieur MAROIS précise alors que Monsieur le Trésorier a apporté toute son aide pour la mise à plat des chiffres annoncés mais se demande si le syndicat a eu tous les moyens pour trouver des solutions.

Après toutes ces interventions, Monsieur MAROIS propose à l'assemblée de passer au vote de la décision modificative n° 5 de budget 2006 et demande pour cela à Monsieur RIMBAULT d'en faire lecture et d'apporter quelques précisions.

Il s'agit de réaliser un ajustement du chapitre 011 des charges à caractère général grâce, d'une part, au transfert de 103 000 € de crédits des chapitres 012, 65, 66 et 67 et, d'autre part, l'inscription de nouveaux crédits de recettes pour 431 000 € sur les chapitres 70, 73 et 74 et la diminution des crédits de recettes votés de 31 000 € sur le chapitre 72 (travaux en régie).

En dépenses :

•	Diminution	
	Chapitre 012	8 000 €
	<i>Article 66112 : remboursement rémunération principale</i>	
	Chapitre 65	1 000 €
	<i>Article 6531 : Indemnités élus</i>	
	Chapitre 66	90 000 €
	<i>Article 6615 : Intérêts c/courants, dépôts</i>	
	Chapitre 67	4 000 €
	<i>Article 677 : Titres annulés</i>	

		103 000 €
•	Augmentation	
	Chapitre 011	503 000 €
	<i>Article 611 : contrat de prestation</i>	

Soit une augmentation des crédits de dépenses de (503 000 – 103 000 =) 400 000 €

En recettes :

•	Diminution	
	Chapitre 72	31 000 €
	<i>Travaux en régie</i>	
•	Augmentation	
	Chapitre 70	245 000 €
	<i>Article 7088 : autres produits d'activités annexes</i>	
	Chapitre 73	89 000 €
	<i>Article 7331 : taxe d'enlèvement des ordures ménagères</i>	
	Chapitre 74	97 000 €
	<i>7488 : autres attributions et participations</i>	

		431 000 €

Soit une augmentation des crédits de recettes de (431 000 – 31 000 =) 400 000 €

A la suite de cette lecture, Monsieur MONNET demande plus de précisions concernant le chapitre 70.

Messieurs MAROIS et RIMBAULT expliquent que se sont notamment les produits issus des déchetteries et repris par les filières concernées et la redevance spéciale.

Après ces explications, cette décision est passée aux voix :

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 2 (Messieurs BLANC et DELMAS Délégués de la communauté de communes du canton de Bourg)

En suite la délibération portant modification au tableau des effectifs conformément au nouvel organigramme voté le 13 décembre 2006 est présentée par Monsieur MAROIS :

Conformément à l'organigramme des services voté en Assemblée le 13 décembre 2006, il est proposé la modification suivante au tableau des effectifs :

- Création d'un emploi d'attaché territorial pour exercer les fonctions de Directeur financier et des affaires juridiques dont les missions principales seront :
 - Participer au processus de définition et de décision stratégique afin d'y intégrer la dimension financière et juridique
 - Organiser et mettre en œuvre les orientations politiques dans ce domaine
 - Diriger, animer, coordonner et évaluer l'action des services : marchés publics et contentieux, suivi et exécution budgétaire et service aux professionnels.

Ce poste sera à pourvoir immédiatement dès sa création

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents moins une abstention de Monsieur GODARD (Délégué de la Communauté de communes du canton de Guîtres).

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 16 heures 20.**